

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2025



Publié le 14 AVR. 2025

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 3 avril 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2025_044

Président : M. Côme TOLLET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS -
EXERCICE 2025

Etaient présents :

M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND, M. DUVAREILLE

M. COUTURIER (par proc. à Mme MAINAND), Mme HAMZAOU (par proc. à M. MICHON), Mme DEL PINO (par proc. à M. DIALLO), M. TAKI (par proc. à Mme GOYER), M. GUERIN (par proc. à M. THEVENOT), M. JUENET (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI (par proc. à Mme WEBANCK), Mme CORRENT (par proc. à Mme GUGLIELMI), Mme VERNAY (par proc. à M. CIAPPARA), M. GUEDJ (par proc. à M. GILLARD)

Etai(en)t absent(s) :

M. COCHET

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ...14 AVR. 2025.....

Identifiant de l'Acte :

069-216900340 - 20250410 - D2025_044-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

Conformément à l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Cette mesure concerne obligatoirement les subventions dont l'attribution est assortie de conditions d'octroi et en tout état de cause dont le montant est égal ou supérieur à 23 000 € (montant annuel cumulé).

Le tableau annexé à la présente délibération liste les subventions qui sont attribuées dans ce cadre au titre de l'année 2025.

Les autres subventions sont attribuées à l'occasion du vote du budget primitif soumis à l'approbation du Conseil Municipal et le cas échéant, en cours d'année, par rapport séparé.

L'annexe précise également les modalités de versement de ces subventions.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'ALLOUER les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025 conformément au tableau annexé à la présente délibération ;

- DE DIRE que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2025 sur les différents comptes budgétaires concernés ;

- DE CHARGER le Maire ou son remplaçant de l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes afférents.

Un conseiller municipal ne prend pas part au vote.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 14 AVR. 2025
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

EXERCICE 2025 - SUBVENTIONS SOUMISES A CONDITIONS D'OCTROI				
(Article L 2317-7 du C.G.C.T.)				
Article	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Propositions 2025
657362	Subventions de fonctionnement au CCAS			
657362	Social	Centre communal d'action sociale	Etablissement public communal	900 000 €
SOUS-TOTAL NATURE 657362				900 000 €
65748	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé			
65740	Culture	Association musicale de Caluire (AMC2)	Association loi 1901	475 920 €
65740	Culture/Enfance	Association musicale de Caluire (AMC2) (pétisoua (re))	Association loi 1901	20 000 €
65740	Culture	Association musicale de Caluire (AMC2)	Association loi 1901	9 500 €
65740	Sport	Association sportive de Caluire et Cuire	Association loi 1901	36 540 €
65740	Sport	Association sportive de Caluire et Cuire (10km)	Association loi 1901	3 000 €
65740	Sport/Enfance	Association sportive de Caluire et Cuire (perso.Mairie)	Association loi 1901	3 414 €
65740	Sport	Association sportive Lyon Caluire Handball	Association loi 1901	32 240 €
65740	Sport	Caluire Sporting Club	Association loi 1901	30 000 €
65740	Sport	Caluire Sports Club	Association loi 1901	3 000 €
65740	Sport	Jeanne d'Arc de Caluire - Alouettes de Caluire	Association loi 1901	23 000 €
65740	Sport/Enfance	Jeanne d'Arc de Caluire - Alouettes de Caluire (perso.scolaire)	Association loi 1901	3 300 €
65740	Sport/Enfance	AMICALE LAIQUE DE CALUIRE	Association loi 1901	67 500 €
65740	Sport	AMICALE LAIQUE DE CALUIRE - Basket	Association loi 1901	21 500 €
65740	Sport	AMICALE LAIQUE DE CALUIRE - Judo	Association loi 1901	2 500 €
65740	Social/Culture	ASS. DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE CALUIRE ET CUIRE (Mairie, Ly et Barges-ai Rhône)	Association loi 1901	286 500 €
65740	Enfance	MISSION LOCALE POUR LES JEUNES DU PLATEAU NORD ET DU VAL DE SAONE	Association loi 1901	42 190 €
65740	Social/Culture	COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE	Association loi 1901	167 500 €
65740	Social/Culture	COMITE SOCIO-CULTUREL DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE - Personnels Universitaires résidents	Association loi 1901	0 500 €
SOUS-TOTAL NATURE 65748				1 255 576 €
TOTAL SUBVENTIONS				2 215 576 €

1. Les subventions sont versées par virement bancaire sur le compte courant de l'association.
 2. Les subventions sont versées par virement bancaire sur le compte courant de l'association.
 3. Les subventions sont versées par virement bancaire sur le compte courant de l'association.
 4. Les subventions sont versées par virement bancaire sur le compte courant de l'association.

